

**Direction du Patrimoine Routier et des Mobilités
Service Nièvre Travaux et Matériels**

DÉCISION
fixant le barème 2026 de Nièvre Travaux et Matériels

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L.3211-1 et L.3211-2,

VU la délibération n° 5 du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de l'assemblée départementale à Monsieur le Président du Conseil départemental,

CONSIDÉRANT les interventions de Nièvre Travaux et Matériels pour la remise en état du domaine public après accidents avec des tiers identifiés,

CONSIDÉRANT les interventions de Nièvre Travaux et Matériels auprès de tiers et de communes pour des prestations mécaniques,

CONSIDÉRANT que Nièvre Travaux Matériels intervient également auprès de tiers et de communes pour des travaux de voirie ou des fournitures de chaussées issues de la Centrale de CORBIGNY,

SUR RAPPORT du Directeur Général des Services,

DÉCIDE CE QUI SUIT :

Article 1 :

Les tarifs des prestations et fournitures de Nièvre Travaux et Matériels sont soumis au barème détaillé dans l'annexe jointe à la présente décision.

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter de sa signature par le Président du Conseil départemental pour l'année 2026, et ce, jusqu'à la publication d'une nouvelle décision l'abrogeant.

Article 3 :

La présente décision sera publiée sur le site internet du Département. Elle fera l'objet d'une information lors de la première réunion du Conseil départemental de l'année suivante.

Article 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Dijon, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux. Le Tribunal peut être saisi via l'application de Télérecours citoyens accessible par le site internet "www.telerecours.fr".

A Nevers, le 02 MARS 2026

Le Président du Conseil départemental

Fabien BAZIN



Publié le 09/03/2026

Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental de la Nièvre



ANNEXE

NIÈVRE TRAVAUX ET MATÉRIELS

BARÈME 2026

Tarif 2026
(applicable jusqu'à la mise en place des tarifs 2027)

SOMMAIRE

Présentation	Page 3
Barème n° 1 - Facturation des interventions lors des accidents	Page 4
Barème n° 2 - Prestations mécaniques – Maintenance dépannage atelier	Page 5 – 6
Barème n° 3 - Communes et tiers	Page 7 – 10
• Mise à disposition de véhicules et de matériels	Page 7
• Travaux	Page 8 - 9
○ Travaux sur devis	Page 8
○ Fournitures de la centrale	Page 9
○ Peinture	Page 9
○ Glissières de sécurité	Page 9
• Magasin	Page 10
○ Vente de fournitures	Page 10

Présentation

Nièvre Travaux et Matériels a intégré le 01/01/2021 le budget général de la collectivité, entraînant la disparition du barème général qui était soumis à l'assemblée délibérante tous les ans pour approbation.

Toutefois Nièvre Travaux et Matériels continue à intervenir :

- avec les Centres d'entretien Routier par la remise en état du domaine public après accidents avec des tiers identifiés (barème n°1).
- pour des tiers et communes pour des prestations mécaniques (barème n°2).
- avec les communes et des tiers pour des travaux de voirie ou des fournitures de chaussées issues de la centrale de CORBIGNY (barème n°3).

Barème n° 1 - facturation des interventions lors des accidents

Réf. Tarif	Prestation		Montant HT
1001	Frais de dossier		75 € /affaire
1002	Main d'œuvre (pendant horaires de travail)		33,75 € / h
1003	Majoration heures supplémentaires	Nuit (22h00 – 7h00), samedi, dimanche et jours fériés	100,00 %
1004		Autres tranches – hors horaires de travail (7h00-7h30 ; 12h00-13h30 ; 17h00-22h00 les jours travaillés)	26,00 %
1005	Matériels	Véhicule léger	5,00 € /h
1006		Véhicule utilitaire	7,50 € /h
1007		Fourgon	18,00 € /h
1008		Camion	22,00 € /h
1009		Tracteur	26,00 € /h
1010	Autres prestations	Panneaux de signalisation	Se référer à la liste de prix annexée au marché de fournitures
1011		Matériaux absorbants	Prix de fournitures TTC + retraitement
1012		Autres (réparation glissières, parapets, etc.)	Coût de travaux (entreprise ou NTM) TVA en supplément

Heure = durée de l'intervention + délai de route (moyens humains et matériels)

Actualisation du barème :

- main d'œuvre : coût horaire calculé par le pôle Ressources/DRH
- matériels : les prix indiqués sont des prix planchers

Barème n° 2 - Prestations mécaniques - Maintenance dépannage atelier

Réf. Tarif	Prestation	Unité	Montant HT	Observations
A*HMO	Main d'œuvre technicien atelier	forfait	50,00 €	
Pièces détachées ou consommables d'atelier ==> prix d'achat Nièvre Travaux et Matériels + 15 % Refacturation de prestations mécaniques externalisées ==> prix facturé à Nièvre Travaux et Matériels + 3%				
B*VFDEP20	3 T 5 de PTAC	forfait	66,25 €	
C*VFDEPKM	Tarif km supplémentaire au-delà de 20km roulés - Véhicule jusqu'à 3 T 5 de PTAC	forfait	1,32 €	
D*PLDEP20	Forfait dépannage de 0 à 10 km (20 km roulés) - Véhicule supérieur à 3 T 5 de PTAC	forfait	66,25 €	
E*PLDEPKM	Tarif km supplémentaire au-delà de 20 km roulés - Véhicule supérieur à 3 T 5 de PTAC	forfait	1,60 €	
F*VFREM20	Forfait remorquage ou transfert sur plateau de 0 à 10 km (20 km roulés) - Véhicule jusqu'à 3 T 5 de PTAC	forfait	66,25 €	
G*VFREMKM	Tarif km supplémentaire au-delà de 20km roulés - Véhicule jusqu'à 3 T 5 de PTAC	forfait	1,60 €	
H*PLREM20	Forfait remorquage ou transfert sur plateau de 0 à 10 km (20 km roulés) - Véhicule supérieur à 3 T 5 de PTAC	forfait	265,00 €	
I*PLREMKM	Tarif km supplémentaire au-delà de 20 km roulés - Véhicule supérieur à 3 T 5 de PTAC	forfait	3,40 €	
J*OUTDIAG	Forfait passage outils de diagnostic (hors intervention et pièces)	forfait	26,50 €	
K*VCSITE	Forfait visite de contrôle véhicule sur site / véhicule (minimum 3 véhicules sur le même site)	forfait	66,25 €	Hors interventions et pièces
L*VFVID	Forfait vidange moteur - Véhicule léger et petit véhicule utilitaire (fourgonnette) avec filtre à huile	forfait	53,00 €	Plus prix des consommables
M*FOVID	Forfait vidange moteur - Fourgon et châssis benne jusqu'à 3 T 5 de PTAC (avec 1 filtre)	forfait	79,50 €	Plus prix des consommables
N*PLVID	Forfait vidange moteur - Poids lourd supérieur à 3 T 5 de PTAC (avec 1 filtre)	forfait	106,00 €	Plus prix des consommables
O*FILTRE	Plus value remplacement filtre supplémentaire / par filtre	forfait	13,25 €	Par filtre hors prix des pièces
P*REPNEU	Forfait réparation crevaisson - Véhicule jusqu'à 3 T 5 de PTAC	forfait	13,25 €	Par roue
Q*RPPNEU	Forfait remplacement pneumatique - Véhicule jusqu'à 3 T 5 de PTAC	forfait	17,50 €	Par pneu
R*VFPREVT	Forfait préparation visite technique véhicule léger - Véhicule jusqu'à 3 T 5 de PTAC	forfait	132,50 €	Hors interventions et pièces
S*PLPREVT	Forfait préparation visite technique camion - Véhicule supérieur à 3 T 5 de PTAC	forfait	212,00 €	Hors interventions et pièces
T*NIVEAUX	Forfait niveaux des liquides de frein, refroidissement, huile, lave glace, etc...	forfait	39,75 €	Main d'œuvre et consommables
U*VLNETINT	Forfait nettoyage intérieur - Véhicule léger	forfait	13,25 €	

	Prestation	Unité	Montant HT	Observations
V*FONETINT	Forfait nettoyage intérieur - Fourgonnette et véhicule Utilitaire jusqu'à 3 T 5 de PTAC	forfait	26,50 €	
W*PLNETINT	Forfait nettoyage intérieur - Poids lourds supérieur à 3 T 5 de PTAC	forfait	53,00 €	
X*VLNETEXT	Forfait nettoyage extérieur - Véhicule léger	forfait	13,25 €	
Y*FONETEXT	Forfait nettoyage extérieur - Fourgonnette et véhicule Utilitaire jusqu'à 3 T 5 de PTAC	forfait	26,50 €	
Z*PLNETEXT	Forfait nettoyage extérieur - Poids lourds supérieur à 3 T 5 de PTAC	forfait	79,50 €	
ZA*CLEV MAT	Forfait contrôle d'appareil et engins de levage et manutention sur site avec lest / matériel	forfait	106,00 €	Hors interventions et pièces
ZB*LOCLEST	Forfait location lest pour contrôle de levage / manutention / par jour	forfait	106,00 €	Hors livraison et manutention
ZC*TRAINAV	Forfait contrôle train roulant	forfait	79,50 €	
ZD*BANC DE FREINAGE	Forfait passage banc de freinage	forfait	26,50 €	
ZE*VFCLIM	Contrôle – remplissage circuit clim (avec gaz) < 3 T 5	forfait	53,00 €	
ZE*ENCLIM	Contrôle – remplissage circuit clim (avec gaz) engins – camions > 3 T 5	forfait	106,00 €	

Les autres interventions seront facturées au temps passé et sur devis

Barème n° 3 - Communes et tiers

Mise à disposition de véhicules et de matériels

Mise à disposition temporaire de véhicule

Réf. Tarif	Engins/véhicules/matériels	Unité	Montant HT	
3001	Véhicule léger	Terme fixe	j	15,00 €
3001-1		Terme variable	Km	0,22 €
3002	Fourgonnette	Terme fixe	j	19,00 €
3002-1		Terme variable	Km	0,22 €
3003	Fourgon	Terme fixe	j	39,00 €
3003-1		Terme variable	Km	0,24 €
3004	Camion de 6 T	Terme fixe	h	15,00 €
3004-1		Terme variable	Km	0,58 €
3005	Camion de 12 T	Terme fixe	h	19,00 €
3005-1		Terme variable	Km	0,58 €
3006	Camion de 19 T	Terme fixe	h	19,00 €
3006-1		Terme variable	Km	0,58 €
3007	Camion de 26 T	Terme fixe	h	22,00 €
3007-1		Terme variable	Km	0,58 €
3008	Camion de 32 T	Terme fixe	h	25,00 €
3008-1		Terme variable	Km	0,58 €
3009	Gravillonneur	h	10,00 €	
3010	Porte engin	j	135,00 €	
3011	Chargeuse	h	68,00 €	
3012	Tractopelle	h	68,00 €	
3013	Tracteur et balayeuse	h	48,00 €	
3014	Pelle à pneus	h	70,00 €	
3015	Pelle à chenille	h	56,00 €	
3016	Cabane de chantier	j	15,00 €	
3017	Compacteur	h	62,00 €	
3018	Répandeuse	h	91,00 €	
3019	Finisseur	j	499,00 €	
3020	Autres matériels		sur devis	
3021	Conducteur	h	33,75 €	

Mise à disposition permanente de véhicule

Réf. Tarif	Véhicule thermique		Unité	Montant HT
3110	Véhicule léger	Terme fixe	J	7,19 €
3110-1		Terme variable	Km	0,10 €
Réf. Tarif	Véhicule électrique		Unité	Montant HT
3111	Véhicule léger	Terme fixe	J	18,57 €
3111-1		Terme variable	Km	0,05 €

Travaux

Travaux sur devis				
Réf. Tarif	Prestation		Unité	Montant HT
3101	Fossés	Curage avec décharge à moins de 4km	ml	2,08 €
3102		Curage avec décharge entre 4 et 8 km	ml	3,06 €
3201	Dérasements	avec décharge à moins de 4km	m²	1,54 €
3202		avec décharge entre 4 et 8 km	m²	1,97 €
3301	Enduits	Monocouche 4/6	m²	2,48 €
3302		Monocouche 6/10	m²	2,95 €
3303		Bicouche 6/10 - 2/4	m²	3,88 €
3304		Bicouche 6/10 - 4/6	m²	4,01 €
3305		Bicouche 10/14 - 4/6	m²	4,01 €
3306		Monocouche double gravillonnage 6/10 – 2/4	m²	3,33 €
3307		Monocouche double gravillonnage 10/14 – 4/6	m²	3,40 €
3308		Bicouche pré-gravillonné 10/14 - 6/10 – 4/6	m²	5,44 €
3309		Monocouche pré-gravillonné 6/10 - 2/4	m²	3,40 €
3310		Monocouche pré-gravillonné 10/14 - 4/6	m²	3,51 €
		Enduit sur route à grande circulation avec mise en œuvre de moyens supplémentaires pour sécurité du chantier (alternats, signalisation renforcée, etc ...)		sur devis
3850	Travaux spécifiques autres			sur devis
3813	Transfert matériel		forfait	435,00 €
3814	Main d'œuvre agent d'exploitation pour travaux sur devis		h	33,75 €

Fournitures de la Centrale

Réf. Tarif	Désignation	Unité	Montant HT
3402	Enrobé à froid*	t	114,00 €
3403	Grave dense à froid *	t	77,00 €
3404	Grave émulsion *	t	62,00 €
3404 bis	Grave émulsion structurante	t	53,00 €
3405	Emulsion 65 %	t	590,00 €
3406	Emulcol	t	760,00 €
3407	Emulprène	t	760,00 €
3408	Passage à la vapeur	i	1 800,00 €

* application possible d'un rabais de 5 % sur des volumes de commande supérieurs à 20 T

Peinture

Réf. Tarif	Désignation	largeur	Unité	Montant HT
3501	Peinture classique	12 cm	m	0,82 €
3502	Peinture classique	15 cm	m	1,01 €
3852	Pour tous autres travaux (travaux spéciaux, passage piéton ... etc			sur devis
3814	Main d'œuvre agent d'exploitation pour travaux sur devis		h	33,75 €

Glissières de sécurité

Réf. Tarif	Désignation	Unité	Montant HT
3850	Glissières		Sur devis
3514	Main d'œuvre agent d'exploitation pour travaux sur devis	h	33,75 €

Magasin

Nièvre Travaux et Matériels vous remercie de votre fidélité et vous propose un service MAGASIN adapté à vos besoins.

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes fournitures
(y compris l'absorbant routier (NFP 98-190), sur commande)

A votre service

Magasin Nevers
☎ 03.86.71.93.11

Magasin Corbigny
☎ 03.86.20.26.82

Vente de fournitures

Les frais de gestion appliqués aux activités commerciales diverses (vente de sel, matériaux, pièces...) sont les suivants :

Dans le cadre d'un marché existant :
tarif fournisseur + 5 %

Hors marché existant :
tarif fournisseur + 15 %